



CODO :	0.1.6023
Titre :	Nouveaux usages proposés ou à retirer
Date du document	9 mars 2009
Révision du document	A
Nombre de pages	2
Auteur :	Louis Nollet



## **1 Objet :**

Ce document a pour but de démontrer que le formulaire # 6023 de l'ARLA n'est pas requis pour l'homologation du In.Clear.

## **2 Déclaration des spécifications du produit :**

Bien que M. Stéphane Lavigne (*Agent principal d'examen / Section des consultations préalables et des examens / Division des demandes d'homologation et de la gestion des renseignements / ARLA / Santé Canada*) ait mentionné le formulaire 6023 dans les listes de formulaire à fournir dans son courriel à Gecko du 21 janvier 2009, ce formulaire n'est pas pertinent pour le processus d'homologation du In.Clear.

En effet, cette demande d'homologation couvre **UNIQUEMENT** le produit électronique « device » nommé In.Clear.

Cette demande d'homologation ne vise **AUCUNEMENT** l'homologation d'un produit chimique, et donc elle ne prétend à aucun nouvel usage ou au retrait d'un usage.